

L'ASBL recherche un conseiller en prévention de niveau 2 (h/f).

Administration centrale

Isabelle BELLET
Rue de la Luzerne 22
5100 Jambes
081/32.83.70
isabelle.bellet@sonefa.be

Crèche « Bellevue »

Rue de la Luzerne 22
5100 Jambes
081/32.83.60
bellevue@sonefa.be

Crèche « La Ribambelle »

Parc Astrid
5100 Jambes
081/30.05.95
ribambelle@sonefa.be

Crèche « Les P'tits Pouyons »

Rue Julie Billiard 13
5000 Namur
081/22.91.38
pouyons.accueil@sonefa.be

Crèche « La Cajolière »

Rue Jean Chalon 10
5002 Saint-Servais
081/73.16.28
cajoliere@sonefa.be

Crèche « Les Bouts d'Choux »

Av Sergent Vrithoff 103-105
5000 Namur
081/73.36.22
boutsdchoux@sonefa.be

Crèche « Piconette »

Rue des Brasseurs 109
5000 Namur
081/22.84.89
piconette@sonefa.be

Crèche « Mi P'tit Colau »

Rue des Colonies 55
5002 Saint-Servais
081/72.80.86
mipiticolau@sonefa.be

Crèche « Les P'tits Galopins »

av des Champs Elysées 33/35
5000 Namur
081/22.01.06
galopins@sonefa.be

Crèche « Mozaïk »

Rue de Dave 270
5100 Jambes
081/71.29.95
mozaik@sonefa.be

« Les Marmouzets »

Service d'accueillantes d'enfants

Rue de la Luzerne 22
5100 Jambes
081/32.83.82
accueillantesnamur@sonefa.be



L'ASBL SONEFA, fondée en 1971 à l'initiative de la Ville de Namur, a pour mission de gérer les milieux d'accueil de Namur en offrant un accueil de qualité aux enfants de 0 à 3 ans.

Description du poste:

COMPETENCES:

Aptitudes à communiquer, autonome, développement des collaborateurs, résolutions de problèmes, capacité d'adaptation, travail en équipe, discrétion.

MISSIONS

- Assurer un environnement de travail sécurisé et agréable,
- Satisfaire aux exigences légales.

TACHES

Vis-à-vis de la politique de sécurité de l'Asbl

- Effectuer des analyses de risque concernant les postes et méthodes de travail et lors de l'utilisation de nouvelles installations et /ou produits
- Se concerter avec les collaborateurs internes et externes à l'institution au sujet des dangers auxquels ils sont confrontés dans l'exécution de tâches
- Répertoire et analyser les incidents qui sont survenus sur les lieux de travail et accidents de travail et faire des propositions pour les prévenir
- Procéder ou faire procéder à des analyses ou à des contrôles dans les conditions prévues par la loi et ses arrêtés royaux
- Elaborer les instructions aux collaborateurs de l'Asbl concernant l'utilisation des outils de travail et des produits dangereux
- Conseiller les collaborateurs sur leur sécurité et leur protection au travail notamment lors de leur entrée en service, de leur mutation de l'introduction de nouveaux produits en diffusant des informations
- Etre attentif au bien-être des collaborateurs de l'Asbl, la gestion des risques psycho-sociaux étant prioritairement confiée aux personnes de confiance
- Participer à l'organisation et donner des formations relatives aux domaines de la sécurité et du bien-être
- Collaborer à la mise au point du plan interne d'urgence et d'évacuation et, au besoin, les présenter à la direction et au CPPT
- Etablir et tenir à jour une liste des substances dangereuses et les fiche de sécurité relatives à ces produits
- Assurer le suivi des contrôles relatifs à la sécurité vis-à-vis des organes de contrôle et des autorités

Administration centrale

Isabelle BELLET

Rue de la Luzerne 22

5100 Jambes

081/32.83.70

isabelle.bellet@sonefa.be

Crèche « Bellevue »

Rue de la Luzerne 22

5100 Jambes

081/32.83.60

bellevue@sonefa.be

Crèche « La Ribambelle »

Parc Astrid

5100 Jambes

081/30.05.95

ribambelle@sonefa.be

Crèche « Les P'tits Pouyons »

Rue Julie Billiard 13

5000 Namur

081/22.91.38

pouyons.accueil@sonefa.be

Crèche « La Cajolière »

Rue Jean Chalon 10

5002 Saint-Servais

081/73.16.28

cajoliere@sonefa.be

Crèche « Les Bouts d'Choux »

Av Sergent Vrithoff 103-105

5000 Namur

081/73.36.22

boutsdchoux@sonefa.be

Crèche « Piconette »

Rue des Brasseurs 109

5000 Namur

081/22.84.89

piconette@sonefa.be

Crèche « Mi P'tit Colau »

Rue des Colonies 55

5002 Saint-Servais

081/72.80.86

mipiticolau@sonefa.be

Crèche « Les P'tits Galopins »

av des Champs Elysées 33/35

5000 Namur

081/22.01.06

galopins@sonefa.be

Crèche « Mozaïk »

Rue de Dave 270

5100 Jambes

081/71.29.95

mozaik@sonefa.be

« Les Marmouzets »

Service d'accueillantes d'enfants

Rue de la Luzerne 22

5100 Jambes

081/32.83.82

accueillantesnamur@sonefa.be



NAMUR
CAPITALE

Vis-à-vis des organes officiels (SIPPT/SEPPT/contrôle du bien-être au travail, autorité)

- Planifier soit d'initiative, soit à la demande de l'employeur, soit, et ce dans les plus brefs délais, à la demande des travailleurs ou de leurs représentants, participer à la visite des lieux de travail et assurer le suivi des mesures correctrices validées par le CPPT
- Participer aux CPPT
- Assurer le secrétariat du CPPT
- Etablir les rapports mensuels
- Etablir le rapport annuel
- Conserver les notifications qui, en application de la loi et de ses arrêtés d'exécution, doivent être adressées à l'autorité ;
- Dans le cadre des missions relatives à la surveillance de santé, déclarer les maladies professionnelles
- Participer activement à l'élaboration et à la mise à jour du plan de prévention global et le plan annuel d'action sur base des constats, des analyses des postes de travail, des analyses de risques, des analyses des causes des accidents de travail
- Etablir et tenir à jour un outil de suivi de la prévention incendie pour l'ensemble des structures
- Etablir, en concertation avec la ligne hiérarchique, des documents relatifs à l'utilisation des équipements de travail, des moyens de protection individuelle et collective
- Fournir aux membres du personnel les équipements de protection individuelle

Vis-à-vis de la direction

- Assurer une veille législative
- Fournir des informations et formuler des propositions sur les mesures à prendre afin de garantir la sécurité et le bien-être des travailleurs notamment sur les projets, mesure ou moyen dont l'employeur envisage l'application et qui directement ou indirectement, dans l'immédiat ou à terme, peuvent avoir des conséquences pour le bien-être des travailleurs (télétravail, nouvelle technologie, ...)
- Relayer toutes les informations pertinentes à la continuité du travail,
- Développer et suivre des indicateurs de performance ;
- Etre à la disposition de l'employeur, des membres de la ligne hiérarchique et des travailleurs pour toutes questions soulevées concernant l'application de la loi et des arrêtés d'exécution et, le cas échéant, soumettre celles-ci à l'avis du service externe
- Prendre lui-même en cas de situation d'urgence et d'impossibilité de recourir à la direction, les mesures nécessaires pour remédier aux causes de dangers ou de nuisances ;

Vis-à-vis de lui-même

- Développer sa formation, ses compétences et son expérience professionnelle de manière générale et plus particulièrement en lien avec sa fonction et ce, en conformité avec les dispositions légales en regard de la formation continuée

- S'enquérir de l'évolution de la profession.

Vis-à-vis de l'ASBL

- Respecter le secret professionnel;
- Connaître et participer à la mise en œuvre des objectifs de l'ASBL;
- Participer à la mise en œuvre et au développement des politiques de qualité et de sécurité (relatives aux enfants et au personnel);
- Signaler les situations potentiellement à risque;
- Reconnaître les événements indésirables, y réagir, les signaler, les analyser et proposer des mesures correctrices;
- Communiquer en suivant les bonnes pratiques;
- Connaître et appliquer les procédures en vigueur;
- Prendre connaissance et respecter le règlement de travail;
- Participer activement aux groupes de travail pour lesquels il serait sollicité;
- A la demande, partager son expertise pour le développement professionnel des collaborateurs en interne et en externe;
- Connaître les différents sites de l'ASBL et son organigramme;
- Connaître et maîtriser les canaux de communication propres à l'ASBL;
- Utiliser le matériel mis à disposition en bon père de famille;
- Pouvoir utiliser les différents logiciels nécessaires pour l'exercice de sa fonction;
- Présenter une image positive de l'entreprise.

Administration centrale

Isabelle BELLET
Rue de la Luzerne 22
5100 Jambes
081/32.83.70
isabelle.bellet@sonefa.be

Crèche « Bellevue »

Rue de la Luzerne 22
5100 Jambes
081/32.83.60
bellevue@sonefa.be

Crèche « La Ribambelle »

Parc Astrid
5100 Jambes
081/30.05.95
ribambelle@sonefa.be

Crèche « Les P'tits Pouyons

Rue Julie Billiard 13
5000 Namur
081/22.91.38
pouyons.accueil@sonefa.be

Crèche « La Cajolière »

Rue Jean Chalon 10
5002 Saint-Servais
081/73.16.28
cajoliere@sonefa.be

Crèche « Les Bouts d'Choux »

Av Sergent Vrithoff 103-105
5000 Namur
081/73.36.22
boutsdchoux@sonefa.be

Crèche « Piconette »

Rue des Brasseurs 109
5000 Namur
081/22.84.89
piconette@sonefa.be

Crèche « Mi P'tit Colau »

Rue des Colonies 55
5002 Saint-Servais
081/72.80.86
mipiticolau@sonefa.be

Crèche « Les P'tits Galopins »

av des Champs Elysées 33/35
5000 Namur
081/22.01.06
galopins@sonefa.be

Crèche « Mozaïk »

Rue de Dave 270
5100 Jambes
081/71.29.95
mozaik@sonefa.be

« Les Marmouzets »

Service d'accueillantes d'enfants
Rue de la Luzerne 22
5100 Jambes
081/32.83.82
accueillantesnamur@sonefa.be

PROFIL

Une formation de conseiller en prévention de niveau 2 est requise. Toute expérience dans une fonction similaire et une connaissance du secteur de la Petite Enfance constituent un atout.

OFFRE

- contrat de remplacement à temps plein pour une entrée immédiate,
- une rémunération en fonction du diplôme et de l'expérience professionnelle,
- plusieurs jours de congés extra-légaux,
- un emploi stimulant, riche en défis,
- un cadre de travail agréable,
- etc...

RENSEIGNEMENTS ET CANDIDATURE

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à Madame Isabelle BELLET, Directrice générale au 081 32 83 60.

Pour toute candidature, nous vous invitons à envoyer votre CV, votre lettre de motivation et la copie du diplôme requis sur l'adresse recrutement@sonefa.be pour le **20 août 2021 au plus tard**.